

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 juin 2017

n°12

page 1/2

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 19 ) :** M.PEROCHON, M.SULLI, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET

**POUVOIRS ( 2 ) :** M.COLIN donne pouvoir à M.PEROCHON  
M.JUGE donne pouvoir à M.DAGUISE

**EXCUSES ( 4 ) :** M.ABELIN, Mme BOURAT, Mme MOREAU, M.MELQUIOND

**Secrétaire de séance :** Monsieur Dominique CHAINE

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Michel MEUNIER**

**OBJET : Réalisation d'une résidence d'habitat pour les jeunes à Châtellerault : attribution d'une subvention complémentaire au bailleur social Habitat de la Vienne**

*Il est prévu la création d'une Résidence répartie sur deux sites dans le centre-ville de Châtellerault, en réhabilitation d'un patrimoine ancien dégradé appartenant à la commune. Elle se compose d'un site principal situé place de Belgique, doté de 20 logements, et qui a également pour vocation d'accueillir l'ensemble des activités et espaces communs de la résidence. Le second site, est situé rue Gaudeau Lerpinière, il est composé de 9 logements.*

*Grand Châtellerault a délibéré à deux reprises pour accorder des aides publiques pour la création de ces logements, en complément d'aides accordées par l'État, le Conseil Départemental et la région Nouvelle Aquitaine. Une première fois le 12 octobre 2015, en attribuant une aide financière de 444 000€ pour la place de Belgique dont les travaux s'élèveront à 2 585 000€. Une seconde fois le 29 août 2016 en attribuant une aide financière de 130 000€ pour le site Gaudeau Lerpinière dont le montant de travaux est estimé à 1 200 000€.*

*C'est le bailleur social Habitat de la Vienne qui été retenu pour réaliser la construction de l'équipement, lors d'une consultation menée par Grand Châtellerault. La gestion a en parallèle été confiée à la Maison Pour Tous de Châteauneuf, dans le cadre d'un appel à projet conduit par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.*

*Les études de faisabilité réalisées par Habitat de la Vienne ont permis à l'architecte de proposer la création de quatre logements supplémentaires sur les deux sites, permettant ainsi, une augmentation des futures redevances perçues par le gestionnaire. Cette démarche vise à réduire au maximum de déficit financier du futur équipement. Les travaux réalisés permettront la création in fine de 23 logements Place de Belgique et 10 logements rue Gaudeau Lerpinière.*

*Ce programme est intégré à l'opération de rénovation urbaine de la Plaine d'Ozon, dans le cadre de la reconstitution d'offre de logements ayant été démolis. Une subvention complémentaire de 7 500€ pour chacun des 4 logement est sollicitée, au titre du règlement d'attribution des aides du programme de rénovation urbaine, soit un montant total de 30 000 €*

\* \* \* \* \*

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du bureau prise par délégation

du 19 juin 2017

n°12

page 2/2

**VU** la délibération n° 4 du conseil communautaire en date du 19 juin 2006 approuvant le règlement d'attribution des aides au logement social dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine de la Plaine d'Ozon,

**VU** la délibération n° 4 du conseil communautaire du 13 février 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2011\_2016, plus spécifiquement l'action n° 5 du P.L.H. : « *favoriser l'accès au logement et à l'hébergement des ménages à faibles revenus et des jeunes* », préconisant la création d'une résidence d'accueil pour les jeunes,

**VU** la délibération n°1 du conseil communautaire du 22 avril 2014, donnant délégation de certaines attributions du conseil communautaire au président,

**VU** la délibération n°7 du bureau du 12 octobre 2015, portant sur la réalisation d'une résidence habitat jeunes à Châtellerault, et adoptant le plan de financement de l'opération,

**VU** la délibération n°7 du conseil communautaire du 27 juin 2016 déclarant d'intérêt communautaire le complément de la résidence d'habitat pour les jeunes, dont l'implantation est prévue rue Gaudeau Lerpinière à Châtellerault,

**CONSIDERANT** l'aide Régionale de 370 000 € et l'aide Départementale de 256 000 € pour ces deux opérations,

**CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser le montant des aides financières accordées en prenant en compte le nombre de logements supplémentaires créés,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'accorder à Habitat de la Vienne une subvention complémentaire pour la création de 4 logements de type PLAI, d'un montant de **30 000 €**,
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer les pièces afférentes à ce dossier, en particulier la convention financière qui fixe les conditions de versement à Habitat de la Vienne,
- d'imputer la dépense sur le compte 72.2/2042/4210.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 21/06/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER